



CH-3003 Berne
SFI

Aux destinataires de la
procédure d'audition selon
liste annexée

Berne, le 5 juillet 2013

Ouverture de la procédure d'audition concernant la conclusion d'un avenant à la convention entre la Suisse et la Belgique en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport explicatif ainsi que le projet d'avenant à la convention. Nous vous prions de bien vouloir les garder confidentiels.

Le délai de réponse court jusqu'au

vendredi, 26 juillet 2013.

C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, une version électronique de votre prise de position à l'adresse électronique suivante:

basil.peyer@sif.admin.ch

Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à Monsieur Basil Peyer, téléphone 031 322 71 36.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Michael Ambühl
Le secrétaire d'Etat

Annexes:

- rapport explicatif (d, f)
- projet d'avenant à la convention (d, f)
- liste des organisations consultées (d, f)